

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos le lundi 11 janvier 2021, au Centre Communautaire situé au 474, rue Principale à Ham-Nord, à 19h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon côté	Steve Leblanc
Dominic Lapointe	Rémi Beauchesne
Benoît Couture	

Est absent : le conseiller Gilles Gauvreau

Les membres participants à cette séance forment le quorum.

Assiste également à cette séance :

- M. Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique (Arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020), la présente séance du conseil est tenue à « huis clos » (sans la présence du public en raison des mesures prévues pour les municipalités situées en « ZONE ROUGE »). Il est mentionné dans cet arrêté ministériel : *Il est prévu que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.* Considérant le tout, la séance fera l'objet d'un enregistrement audio et celui-ci sera ensuite disponible au public sur le site internet de la municipalité au www.ham-nord.ca. En début de séance, un tour de table est effectué afin de nommer chacune des personnes participant à cette rencontre. De plus, l'aménagement de la salle du conseil est fait afin de s'assurer du respect de la distanciation physique entre chaque élus et employés municipaux et tous les participants présents à cette séance se doivent de porter le couvre-visage jusqu'à ce qu'ils soient assis.

2021-01-01 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 - Budget
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 – Adoption du Règlement #519 – taxation 2021
6. Présentation des comptes
7. Cotisation annuelle 2021 – FQM
8. Cotisation annuelle 2021 – FCM
9. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2021
10. Appui au projet « slackline » de l'école primaire
11. Liste des contrats 2020 – Dépôt à la table du conseil
12. Adoption du Règlement #518 – Modification du règlement de zonage #453 concernant les limites des zones C4 et H6
13. Ajouts de 2 lumières de rue (3e avenue et rue principale)
14. Correspondance
 - a) Présentation des nombreuses cartes de souhaits des fêtes reçues;
 - b) Accusé de réception par la MRC d'Arthabaska de la résolution transmise en novembre concernant la situation de GESTERRA;
15. Période de questions
16. Clôture de séance

2021-01-02 Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 7 décembre 2020 soit accepté, tel que rédigé.

2021-01-03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 (Budget)

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 (Budget) soit accepté, tel que rédigé.

2021-01-04 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 (Adoption du Règlement #519 – Taxation 2021)

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020 (Adoption du Règlement #519 – Taxation 2021) soit accepté, tel que rédigé.

2021-01-05 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 1,393,098.39\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

2021-01-06 Cotisation annuelle 2021 - FQM

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle à la FQM (Fédération québécoise des municipalités) d'un montant de 1,125.65\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

2021-01-07 Cotisation annuelle 2021 - FCM

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE défrayer le coût de la cotisation annuelle à la FCM (Fédération canadienne des municipalités) d'un montant de 301.37\$ plus taxes et d'en autoriser le déboursé.

2021-01-08 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2021

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord appui les journées de la persévérance scolaire 2021 (du 15 au 19 février) en s'engageant à participer activement tout au long de l'année aux activités scolaires et parascolaires des élèves, soit par la mise à la disposition gratuitement des infrastructures municipales, soit en assumant le coût de certaines activités.

2021-01-09 Appui au projet « slackline » de l'école primaire

CONSIDÉRANT QUE l'école primaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours accueillent sous son toit plus de 80 enfants des municipalités de Notre-Dame-de-Ham et du Canton de Ham-Nord;

CONSIDÉRANT le projet « slackline » (marcher sur une corde) mis de l'avant par le professeur d'éducation physique, M. Kevin Proulx et que ce projet nécessite des partenaires financiers afin de couvrir les coûts de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire encourager et soutenir les activités de l'école primaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord s'engage à participer financièrement au projet « slackline » (marcher sur une corde) du professeur d'éducation physique, M. Kevin Proulx, en accordant une aide financière de 150\$ afin de soutenir ce projet.

2021-01-10 Liste des contrats 2020 – Dépôt à la table du conseil

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil la Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2,000\$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25,000\$. Cette liste indique, pour chaque contrat, le nom de chaque cocontractant, le montant et l'objet du contrat (art. 961.4(2) du Code Municipal).

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne également que cette liste sera publiée sur le site internet de la municipalité au www.ham-nord.ca

2021-01-11

Adoption du Règlement #518 – Modification du règlement de zonage #453 concernant les limites des zones C4 et H6

CONSIDÉRANT QU'un projet de construction d'une nouvelle pharmacie à Ham-Nord est souhaité par les propriétaires du Familiprix et que le terrain situé à l'extrémité de la rue Guay, portant le # de lot 6 077 372 a été ciblé comme l'endroit idéal pour mettre sur pied ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le terrain portant le # de lot 6 077 372 est présentement situé dans la zone H6 et que l'usage requis pour la construction d'une nouvelle pharmacie n'est pas autorisé dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE la zone C4 est contigüe à la zone H6 et que l'usage requis pour la construction d'une nouvelle pharmacie est autorisé dans la zone C4;

CONSIDÉRANT QUE les limites des zones C4 et H6 seraient modifiées afin que le terrain portant le # de lot 6 077 372 soit déplacé de la H6 vers la zone C4;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une nouvelle pharmacie à Ham-Nord viendrait consolider la présence de ce service de proximité sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de la pharmacie ont signé une promesse d'achat/vente avec le vendeur, celle-ci étant conditionnelle à ce que le règlement de zonage soit modifié;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord avec le projet tel que présenté par les propriétaires de la pharmacie;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 2 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'une « consultation publique écrite » d'une durée de 15 jours (du 4 au 20 novembre 2020) a été tenue afin de recueillir les commentaires et questions des personnes et organisme qui désiraient s'exprimer sur le projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 7 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un « Avis public pour demande de référendum » d'une durée de 8 jours (du 15 au 23 décembre 2020) a été tenue afin de permettre aux personnes intéressées de transmettre une demande écrite à la municipalité et qu'aucune demande n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ADOPTER le Règlement #518 ayant pour objet de modifier le plan de zonage afin que la zone C4 soit agrandie à même une partie de la zone H6. Par cet ajustement, le lot 6 077 372 fera dorénavant partie de la zone C4. Ce projet de règlement vise donc à permettre les usages permis en zone C4 sur le lot 6 077 372, ce lot étant situé à l'extrémité de la rue Guay.

2021-01-12

Ajouts de 2 lumières de rue (3^e avenue et rue principale)

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE faire les démarches municipales requises afin d'ajouter 2 lumières de rue, soit une dans le bas de la 3^e avenue (entre l'entrée de la route 161 et l'intersection) et une autre sur la rue principale, entre les numéros civiques #789 et #795.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. De la présentation au conseil des nombreuses cartes de souhaits des Fêtes reçues;
2. D'un accusé de réception par la MRC d'Arthabaska de la résolution transmise en novembre concernant la situation de GESTERRA.

Période de questions :

Puisque la municipalité est présentement située en « zone rouge », les résidents sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à info@ham-nord.ca, par la poste ou en déposant leur demande écrite dans la chute à courrier au bureau municipal.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 19h10.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.